

OBJET : LONGJUMEAU : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 45 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS AVENUE DE L'ABBÉ PIERRE

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	54
Présents et représentés	:	76
Votants	:	76

Le mercredi 16 février 2022, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 février 2022, s'est réuni à 19h03, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis

Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Hélène BACH	Commune de Massy
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Claude PONS	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Madame Irène BESOMBES
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Olivier BOUCHE	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Madame Caroline LAVARENNE	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Sarah JAUBERT	a donné pouvoir à	Madame Délila M'HENNI
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	a donné pouvoir à	Monsieur Lodovico CASSINARI
Madame Sandrine GELOT	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane DELAGNEAU
Madame Alexia PERRIN	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard XAVIER
Madame Catherine DELAITRE	a donné pouvoir à	Monsieur Olivier THOMAS
Madame Michèle FRERET	a donné pouvoir à	Madame Hélène BACH
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	a donné pouvoir à	Monsieur Olivier THOMAS
Madame Hawa NIANG	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Monsieur Pierre OLLIER	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Hakim SOLTANI
Monsieur Franck ROUGEAU	a donné pouvoir à	Madame Caroline CAILLEAU
Madame Shirley LEGRAND	a donné pouvoir à	Monsieur Gilles CORDIER
Madame Delphine PERSON	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre COSTI
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Monsieur Victor DA SILVA	a donné pouvoir à	Madame Nathalie PLUMAIL
Madame Françoise FERNANDES	a donné pouvoir à	Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER
Monsieur Florian GALLANT	a donné pouvoir à	Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy

Secrétaire de séance : Françoise MARHUENDA

OBJET : LONGJUMEAU : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 45 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS AVENUE DE L'ABBÉ PIERRE

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER .

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3231-4-1, R.3231-1, L.3211-1, L.3131-2 et R.3131-1, L.5111-4, L.5216-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération n°2016-455 du Conseil communautaire du 16 novembre 2016 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2017-2022,

Vu la délibération n°2017-267 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 portant actualisation pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2017-2022,

Vu la délibération n°2019-5 du Conseil communautaire du 20 février 2019 portant actualisation pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2017-2022,

VU la délibération n°2021-174 du Conseil communautaire du 30 juin 2021 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2022-2027,

VU la délibération n°2017-181 du Conseil communautaire relatif au règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières adopté par 28 juin 2017,

VU la sollicitation de la commune de Longjumeau auprès de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'octroi d'une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 1 000 € par logement, pour la construction de 45 logements locatifs sociaux, dont 12 de type PLAI et 33 logements PLUS, situés Avenue de l'Abbé Pierre, à Longjumeau, selon le permis de construire n°PC 091.345.18.1.0004 délivré par la commune de Longjumeau le 28 septembre 2018,

VU le projet de convention qui précise les engagements de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et de la commune en ce qui concerne les modalités de versement de la subvention,

CONSIDERANT que les règles, fixées dans le pacte financier et fiscal de solidarité et dans son annexe relative au règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières, sont respectées,

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la Ville, Gens du voyage » en date du 31 janvier 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE d'accorder une subvention de 45 000 € à la commune de Longjumeau, pour reversement au bailleur EMMAUS HABITAT, pour la construction de 45 logements locatifs sociaux PLAI et PLUS, opération située Avenue de l'Abbé Pierre, à Longjumeau.
2. DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du reversement de la subvention.
3. DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune.
4. APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.
5. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

Délibération n° 2022-58

6. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 16 février 2022

Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (76 VOIX)

76 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M. Olivier BOUCHE , M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI , Mme Corinne BAIRRAS , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE , Mme Florence NOIROT , Mme Lucie SELLEM , Mme Nathalie FRANCESETTI , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Françoise MARHUENDA , Mme Délila M'HENNI , M. Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Catherine GAILLARD , Mme Sandrine GELOT , Mme Alexia PERRIN , M. Bernard XAVIER , Mme Catherine DELAITRE , M. Olivier THOMAS , Mme Hélène BACH , Mme Caroline CAILLEAU , M. Vincent DELAHAYE , Mme Michèle FRERET , Mme Hella KRIBI-ROMDHANE , M. Mustapha MARROUCHI , Mme Hawa NIANG , M. Pierre OLLIER , Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU , M. Franck ROUGEAU , M. Nicolas SAMSOEN , M. Hakim SOLTANI , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Claude PONS , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M. Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Véronique LEDOUX , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Vincent HULIN , M. Jean-Paul MORDEFROID , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232-20220216-Imc139523-DE
Date AR Préfecture : 21/02/2022

– Affichée / Publiée le : 18 FEV. 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Délibération n° 2022-58

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr